

BOURSE POST-ÉTUDES
Projets de courts métrages d'animation

Dossier 2024 Version septembre 2023
Demande de soutien sélectif

Vous trouverez dans ce document tous les éléments concernant le soutien sélectif de Ciclic Centre-Val de Loire à la bourse post-études de projets courts métrages d'animation :

- le règlement du soutien sélectif à cette bourse post-études
- la liste des pièces à joindre au dossier

Ce dossier peut être téléchargé sur www.ciclic.fr

Ciclic Centre-Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat.
24 rue Renan, CS 70031, 37 110 CHATEAU-RENAULT
Tel : 02 47 56 08 08 – Fax : 02 47 56 07 77

BOURSES POST-ÉTUDES

Projets de courts métrages d'animation

Afin d'accompagner les films à toutes les étapes de leur fabrication, l'agence Ciclic Centre-Val de Loire a créé Ciclic Animation, une résidence dédiée au cinéma d'animation. Les équipes accueillies disposent des infrastructures nécessaires à la fabrication de films d'animation.

La bourse post-études est issue d'un partenariat avec l'École de la Poudrière et permet d'aider de jeunes réalisateurs à développer des projets personnels le plus rapidement possible. Cette aide fait maintenant partie d'un tissu complet de dispositifs en faveur du cinéma d'animation qui permettront de créer un environnement favorable à l'émergence de jeunes talents et d'une dynamique nouvelle et attractive en région Centre-Val de Loire.

RÈGLEMENT

1 - ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Ce dispositif est ouvert à toutes personnes physiques intervenant au titre d'auteur, quelle que soit sa domiciliation y compris dans l'Espace Economique Européen (EEE), répondant aux conditions suivantes :

- Ces bourses sont attribuées uniquement aux étudiants sortis de l'École de la Poudrière dans l'année scolaire précédente, quelle que soit leur nationalité, et souhaitant se lancer le plus vite possible dans la réalisation d'un projet personnel ;
- Les projets devront être des courts métrages d'animation, en phase de concept, (toutes les techniques d'animation sont éligibles).

2 - MONTANT DU SOUTIEN ET MODALITÉ

Pour les projets ayant reçu un avis favorable de Ciclic, le soutien accordé à ces projets s'articulera autour de trois axes :

- une bourse 3 000 € attribuée directement à l'auteur ;
- ET**
- un accueil en résidence d'écriture au sein de la **Poudrière (Bourg-les-Valence (26) – France)**, pour une durée d'**1 semaine** ;
- ET**
- un accueil en résidence au sein de la résidence de **Ciclic Animation (Vendôme (41) – France)**, pour une durée d'**1 mois**.

Ces trois modalités de soutiens sont conditionnées les unes aux autres et ne sauraient être attribuées indépendamment les unes des autres.

Ciclic Centre-Val de Loire soutiendra financièrement l'auteur sous forme de droits d'auteurs, d'un montant forfaitaire et total de 3 000 €, cotisations dues à l'URSAFF Limousin et des contributions diffuseur et formation professionnelle incluses dans la limite de l'enveloppe attribuée.

3 - MODALITÉS DE SÉLECTION

Le calendrier annuel des dépôts de dossiers est disponible sur le site internet de Ciclic Centre-Val de Loire : www.ciclic.fr, la demande d'aide se fait intégralement en ligne.

L'ouverture des dépôts débute toujours à 09h00 et se clôture toujours à 12h00 (midi).

L'enregistrement du dépôt de dossier pour une session est définitif : le dossier ne peut plus être modifié après enregistrement sauf sur demande de Ciclic Centre-Val de Loire (envoi de pièces complémentaires).

ATTENTION, seuls les dossiers complets, respectant les critères d'éligibilité et les dates de dépôts seront examinés.

Tout dossier incomplet (même déposé dans les temps) sera considéré irrecevable par Ciclic Centre-Val de Loire.

La sélection des projets sera faite conjointement par l'Ecole de la Poudrière (directrice et directeur des études) et par Ciclic Centre-Val de Loire (responsable Ciclic Animation) après un entretien avec le(s) porteur(s) de projet.

4 - ENGAGEMENTS DU RÉALISATEUR

Une convention lie l'auteur à Ciclic Centre-Val de Loire et précise ses obligations.

Le réalisateur s'engage notamment à :

- suivre le cursus d'accompagnement proposé par Ciclic Centre-Val de Loire et la Poudrière ;
- mentionner le nom de Ciclic Centre-Val de Loire et de La Poudrière sur tout document de présentation du projet subventionné, déposé auprès d'autres financeurs ultérieurs ;
- informer Ciclic Centre-Val de Loire des étapes importantes de la préparation, de la production, de la réalisation et de la diffusion de l'œuvre ;
- faire figurer aux génériques du film les mentions suivantes :
 - « Avec le soutien de Ciclic-Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec le CNC »
 - « Ce film a bénéficié d'une résidence à Ciclic Animation et à La Poudrière »
 - Et intégrer le logo de Ciclic-Région Centre-Val de Loire et de la Poudrière.

5 - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Le soutien à la bourse post-études d'animation est financé par la Région Centre-Val de Loire et par le Centre national du cinéma et de l'image animée dans le cadre de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle État/Région Centre-Val de Loire.

Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (dit RGEC) (tel que modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2 juillet 2020).

6 – CONTACT

Ciclic Animation

Eric Réginaud
Chargé de mission Ciclic Animation
eric.reginaud@ciclic.fr

3 allée de Yorktown
41100 VENDOME
Tel : 02 47 56 08 08

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Les candidats devront compléter dans les délais leur inscription en ligne, via le lien formsite prévu à cet effet sur la page du dispositif :

<https://animation.ciclic.fr/partenariats/en-partenariat-avec-la-poudriere>

Ciclic Centre-Val de Loire examine tous les dossiers complets et respectant la date limite d'envoi.

Le calendrier des sessions est disponible sur www.ciclic.fr.

L'ouverture des dépôts débute toujours à 09h00 et se clôture toujours à 12h00 (midi).

Le dossier, rédigé en langue française, comprendra les éléments suivants :

- le formulaire de demande sur formsite dûment complété,
- une lettre officialisant et argumentant la demande de subvention adressée au directeur de Ciclic Centre-Val de Loire,
- un dossier artistique du projet (cf détail ci-dessous),
- un lien sécurisé vers un précédent film du réalisateur,
- un lien vers des tests du projet (si disponible),
- une note de participation à la résidence Ciclic – La Poudrière (motivation à participer à la résidence d'écriture et à travailler avec un scénariste),

Le « dossier artistique » doit réunir dans un seul et même document :

- la lettre officialisant et argumentant la demande de subvention adressée au directeur de Ciclic Centre-Val de Loire,
- le synopsis
- une note précisant les intentions de réalisation
- des dessins d'ambiance, décors et personnages
- le curriculum vitae du réalisateur
- des liens de visionnage (**inclus dans le dossier pdf**) des films précédents du réalisateur, de tests, de l'animation, de références...
- une note de résidence du réalisateur (**inclus dans le dossier pdf**) détaillant ce que représente pour le réalisateur la venue et la vie en résidence, et le travail avec un scénariste

Les liens de visionnages (films précédents, tests, animation) doivent être vérifiés et intégrés dans le dossier en pdf (accessibles en cliquant dessus). Si ces liens sont protégés, les codes de visionnage doivent être fournis.

[Les liens ne seront pas vérifiés par nos soins]

Cette liste de documents est un conducteur. Toute autre pièce que le déposant jugerait utile de joindre est la bienvenue. L'essentiel est que le dossier soit à l'image du projet et de son avancement au moment du dépôt. A l'inverse, si certaines pièces centrales ne sont pas fournies, l'avis sur le projet peut en être affecté. L'ordre des documents dans le dossier artistique est libre.